



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

OBJET : CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2021-2023 – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

L'an deux mille vingt-deux et le huit Décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO
Wendy – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI
Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. DALCANT Jacques – Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 08 Décembre 2022.
Délibération N° DM_20221208N157

OBJET : CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2021-2023 – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 Mars 2022, l'Assemblée a validé l'adhésion au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 conclu entre le Département et les partenaires du territoire "Provence Alpes Agglomération".

Ce contrat départemental de solidarité territoriale a fait l'objet d'un avenant portant sur l'ajustement du volet territorial au regard de l'avancée des opérations et échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire, par le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence lors de sa session du 21 Octobre 2022.

À l'issue de la phase de revoyure, deux opérations ont été rajoutées pour la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN :

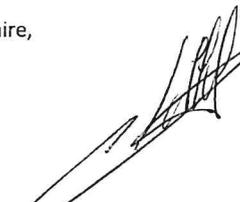
- Réhabilitation des halles de SAINT-AUBAN : aide plafond : 49.892 €.
- Animation OPAH-RU 2023-2027 : aide plafond : 30.000 €.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

| | |
|--|---|
| <p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 8.4</p> | <p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"> René VILLARD</p> <p style="text-align: right;"></p> |
|--|---|